

Le groupement d'Employeur de la ligue ILE DE FRANCE DE JUDO-JUJITSU recrute **pour le compte du comité départemental du Val d'Oise de Judo-Jujitsu** (et conformément à la convention d'objectif qui lie le Comité 95 de Judo au conseil départemental du Val d'Oise) un chargé de mission technique fédéral, titulaire du DESJEPS spécialité « Performance Sportive mention Judo » ou du BEES 2^{ème} degré option Judo-Jujitsu.

Les candidatures de titulaires du DEJEPS spécialité « Performance Sportive mention Judo » ou BEES 1^{er} degré de judo seront étudiées sous réserve d'un projet de formation à court terme visant l'obtention du DESJEPS.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser par mail :
(Aux 2 adresses mails ci-dessous)

Président du Groupement d'employeur Ligue de Judo IDF et Président du comité départemental 95 de Judo

EMAIL : infos@idf-ffjudo.com / comitejudo95@orange.fr

Intitulé de la fonction	Chargé de Mission Technique Fédéral
Type de Contrat de travail	Contrat à Durée Indéterminée à temps partiel
Date prévisionnelle d'embauche	18 Janvier 2021
Rémunération	Rémunération mensuelle brute : 1050 € Classification : Technicien – groupe 5 de la CCNS

OBJET DU POSTE

- Conseiller Technique Départemental et plus particulièrement, chargé de Mission Technique Fédéral (CMTF) auprès du Groupement d'Employeur (GE) pour assurer le développement et la coordination d'actions mises en œuvre par le comité départemental du Val d'Oise de Judo ;
- Membre de l'Équipe Technique Régionale (ETR) ;
- Les missions sont principalement effectuées pour le compte du Comité Départemental du Val d'Oise de Judo ;
- Les missions sont définies et précisées pour chaque olympiade sportive par une lettre de mission qui peut être ajustée, si besoin, annuellement ;
- Les missions sont évolutives dans leur contenu et leur répartition et pourront justifier la mise en place d'un plan individuel de formation ;

PRINCIPALES ACTIVITES

- Assure le développement de la pratique du Judo-Jujitsu et disciplines Associées sur le territoire valdoisien et notamment en faveur du sport scolaire ;
- Contribue à l'accroissement du nombre de licenciés dans la discipline ;
- Relai de l'action fédérale en direction des clubs et travail de proximité avec les clubs : informations et conseils, soutien aux projets associatifs, promotion, ...
- Organisation et suivi des activités fédérales (statistiques, ...) et coordination des manifestations du comité du Val d'Oise de Judo-Jujitsu ;
- Suivi du développement du sport de haut niveau dans le Val d'Oise, tant à titre individuel qu'au titre des clubs labellisés ;
- Accompagnement sportif et technique auprès des licenciés du comité départemental Judo-Jujitsu du Val d'Oise et logistique événementielle ;
- De répondre aux sollicitations du Conseil Départemental, à titre d'expert notamment ;

- La participation à l'opération Handidéouverte
- Le suivi et la coordination des manifestations sportives d'envergures inscrites au calendrier de la fédération et organisées dans le Val d'Oise ;
- Encadrement des stages sportifs, regroupement, action de détection et de formation des jeunes sportifs ;
- Intervention sur la formation initiale et continue des enseignants du comité départemental du Val d'Oise de Judo-Jujitsu et assure le suivi de la formation tant des encadrants que des sportifs au sein de tous les clubs départementaux ;
- Participation aux réunions statutaires et réunions de commissions du comité départemental du Val d'Oise de Judo-Jujitsu ;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi d'actions de prévention de la violence, de la délinquance et du dopage ;
- Participation aux réunions et missions de l'ETR et aux stages de formation de l'encadrement technique ;
- Participation aux actions organisées par le conseil départemental du Val d'Oise ;

Autonomie : Lorsqu'une décision importante doit être prise concernant le fonctionnement d'une des structures de travail, le CMTF doit en référer au coordonnateur de l'ETR. Le CMTF rend compte de son activité chaque mois auprès du président du Groupement d'Employeur, du président du comité départemental de Judo-Jujitsu du Val d'Oise et du coordonnateur de l'ETR.

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE TRAVAIL

Durée du temps de travail : Temps partiel – le volume annuel de travail est fixé à 787,5 heures effectives, auxquelles s'ajoute la journée de solidarité définie à l'article L.212-16 du code du travail, la durée hebdomadaire du travail pouvant varier sur tout ou partie de l'année et le repos hebdomadaire n'est pas habituellement donné le dimanche. L'organisation du temps de travail sera planifiée chaque année en cohérence avec la lettre de mission qui régit les missions annuelles du salarié.

Lieu : le lieu de travail est situé au comité du Val d'Oise de Judo-Jujitsu, 1 rue Alexandre Dumas, 95220 HERBLAY
Compte tenu de la nature de l'activité, une partie des missions se déroulera en dehors du siège social de l'association, avec des déplacements professionnels sur l'ensemble de la région ou au-delà (possibilité de prise en charge aux conditions fixées par l'association).

Convention concernée : Convention Collective Nationale du Sport

Temps d'adaptation : Période d'essai de 2 mois

Incompatibilité : La fonction est incompatible avec l'exercice de tout mandat de dirigeant ou d'administrateur au profit d'un OTD ou d'un club affilié à la FFJDA.

Le CMTF ne sera pas habilité à exercer une fonction d'enseignant au sein d'un ou plusieurs clubs affiliés à la FFJDA situés sur le territoire du Comité départemental du Val d'Oise de Judo.

POSITIONNEMENT DANS L'ASSOCIATION

Mise à disposition par le Groupement d'Employeur auprès du comité du Val d'Oise de Judo-Jujitsu :

- Sous l'autorité administrative du président du GE Ligue IDF Judo-Jujitsu ;
- Sous l'autorité fonctionnelle du Président du Comité du Val d'Oise de Judo-Jujitsu ;
- Sous l'autorité technique du DTN (Directeur Technique National) de la FFJDA ou son représentant : le coordonnateur ETR (Équipe Technique Régionale)

COMPETENCES NECESSAIRES

- Capacité à travailler en équipe et à fédérer autour de projets communs, sens des valeurs associatives et des relations humaines, culture « judo »
- Maîtrise des technologies de l'information et de la communication ainsi que des outils informatiques : Word, Excel, Powerpoint, réseaux sociaux, ...
- Patrimoine de connaissances ou expériences : sport de haut niveau, formation de cadres, vie fédérale, enseignement du judo, organisations événementielles, textes officiels, ...
- Permis de conduire

EVALUATION DU TRAVAIL

Entretien annuel

